



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Deux cent-douzième session

212 EX/44

PARIS, le 6 octobre 2021
Original anglais

Point 44 de l'ordre du jour provisoire

APPLICATION DE LA RÉSOLUTION 40 C/67 ET DE LA DÉCISION 211 EX/34 CONCERNANT LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS

Résumé

Le présent document est soumis en application de la décision 211 EX/34 et de la résolution 40 C/67.

Il rend compte de l'assistance fournie à l'Autorité palestinienne et aux parties palestiniennes concernées, ainsi que de l'évolution de la situation depuis la 211^e session du Conseil exécutif.

Il n'y a aucune incidence financière et administrative.

Décision requise : paragraphe 30.



Job: 202103109

Introduction

1. Le présent rapport couvre la période allant de février à septembre 2021.
2. Des informations détaillées sur les activités de l'UNESCO à Gaza ainsi que sur les conséquences du récent conflit sur les établissements culturels et éducatifs sont fournies dans le document 212 EX/43 « Palestine occupée » et ne figurent donc pas dans le présent document.

ÉDUCATION

3. La crise qui se prolonge en Palestine a des conséquences graves sur la situation de l'éducation ainsi que sur les droits humains fondamentaux des Palestiniens. Dans ce contexte, l'UNESCO continue de soutenir le Ministère de l'éducation et le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, en mettant l'accent sur une éducation inclusive de qualité et sur l'apprentissage tout au long de la vie, par des conseils stratégiques et des interventions de terrain, ainsi que par son rôle de conseiller technique auprès du groupe de travail du Secteur de l'éducation. Elle dirige également le groupe de travail thématique sur l'enseignement supérieur ainsi que les nouveaux groupes de travail sur l'éducation aux médias et à l'information (MIL) et l'éducation de qualité.
4. L'UNESCO a renforcé son soutien au Ministère de l'éducation par le biais du cadre de réforme de l'éducation portant sur trois domaines prioritaires : l'apprentissage à distance, l'assurance qualité et la gouvernance. Les documents d'orientation stratégique élaborés pour soutenir la réforme ont été présentés lors de la conférence de haut niveau sur le développement du système éducatif palestinien, qui a été organisée par le Ministère en coopération avec l'UNESCO les 29 et 30 juin 2021. La conférence, qui a réuni un large éventail de parties prenantes, a été l'occasion de partager des expériences aux niveaux mondial, régional et national de la transformation de l'éducation en lien avec la gouvernance, l'éducation de qualité, les évaluations et l'enseignement du numérique.
5. En outre, après le soutien qu'elle a apporté au Ministère de l'éducation et au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique dans la révision de sa stratégie sectorielle pour tenir compte des nouvelles évolutions, l'UNESCO se concentrera sur le cadre de suivi et d'évaluation, qui contribuera à son tour à la réalisation de l'ODD 4.
6. Avec les fonds reprogrammés de l'initiative « Éducation sans délai », l'UNESCO a mené des activités de soutien psychosocial dans le but d'atténuer les conséquences néfastes de la pandémie de COVID-19 et de la récente crise politique. Des activités ont été menées dans 20 écoles des zones marginalisées de la Cisjordanie, principalement la zone C et Jérusalem-Est. Un court jeu vidéo sur les modes de vie sains et le soutien psychosocial a été réalisé. Avec 16 autres vidéos, il permettra de sensibiliser le public par le biais des réseaux sociaux et des plates-formes éducatives en ligne.
7. En outre, l'UNESCO, s'appuyant sur son expérience, a organisé 100 colonies de vacances en Cisjordanie destinées aux élèves des classes de la première à la quatrième année afin de combler leurs lacunes dans l'apprentissage de l'arabe et des mathématiques par des activités portant sur le sport, les arts plastiques, le théâtre, la danse, la musique et les contes. En parallèle, une évaluation du retard d'apprentissage a été réalisée en Cisjordanie et à Gaza afin de définir les paramètres du retard d'apprentissage et de concevoir une approche et un programme à long terme à cet égard. Par le biais du Programme de développement des capacités pour l'éducation (CapED) et dans le cadre du financement de l'initiative « Éducation sans délai », le soutien à la chaîne de télévision éducative sera également maintenu grâce à la fourniture des équipements nécessaires et à des formations correspondantes. Une courte vidéo a été produite avec la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) afin de sensibiliser à l'importance de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels en Palestine.

CULTURE

8. Au cours du premier semestre 2021, l'action de l'UNESCO et la mise en œuvre des activités culturelles ont continué d'être affectés par les confinements et les couvre-feux dus aux brusques augmentations des cas de COVID-19. L'UNESCO et ses principaux partenaires ont toutefois pu mettre en œuvre les activités et les projets en cours avec des capacités accrues et une meilleure préparation.

9. La prolongation sans frais, jusqu'au 30 juin 2021, du projet « développement local par la réhabilitation et la revitalisation de l'environnement historique bâti en Palestine » financé par la Suède a permis à l'UNESCO de terminer les activités du projet qui avaient été retardées par la pandémie de COVID-19. Il s'agit notamment d'une publication sur les réussites et les bonnes pratiques du projet, de l'aide apportée au Ministère du tourisme et des antiquités pour documenter et inventorier les pièces archéologiques entreposées dans les réserves du Ministère, de l'ouverture du musée de la Vieille Ville d'Hébron réhabilité par l'UNESCO, ainsi que de la création du musée virtuel palestinien, qui présente 40 objets archéologiques numérisés de différentes périodes historiques sur un site Web et deux applications mobiles.

10. L'UNESCO a continué de soutenir, par le Fonds du patrimoine mondial, la création du plan de conservation et de gestion du site du patrimoine mondial de la « [Vieille Ville d'Hébron/Al-Khalil](#) » ainsi que l'élaboration d'un dossier de candidature pour le site du patrimoine culturel « [Ville millénaire de Jéricho, développement urbain archéologique et historique](#) ». En juin 2021, elle a réussi à lancer une activité sur le site du patrimoine mondial « [Palestine : terre des oliviers et des vignes – Paysage culturel du sud de Jérusalem, Battir](#) » en vue d'élaborer des directives techniques et des codes et règlements d'urbanisme détaillés pour gérer efficacement la transformation urbaine du site. Deux institutions spécialisées ont été engagées pour mettre en œuvre cette activité entre juin et décembre 2021, en étroite collaboration avec le Ministère du tourisme et des antiquités, la municipalité de Battir et le Ministère des collectivités locales ; les résultats définitifs seront prêts vers la fin de 2021.

11. Les travaux de rénovation du musée Riwaya à Bethléem, financés par la Norvège, se sont poursuivis au cours de la période considérée, malgré quelques retards dus à l'apparition de cas de COVID-19 et aux restrictions qui en ont résulté. Les interventions nécessaires pour réparer les dommages causés par l'incendie de 2018 sur le site ainsi que la mise en conformité avec les exigences de sécurité de la Défense civile sont en voie de finalisation. Le second semestre sera consacré à l'achèvement de ces travaux, mais aussi et surtout à développer des idées concrètes pour le contenu multimédia du musée et sa muséographie, en coordination étroite avec les instances compétentes et d'autres parties prenantes.

12. L'UNESCO a continué à soutenir le Ministère de la culture dans son processus d'adoption d'une loi pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Palestine, ainsi que dans la mise à jour de son registre numérique du patrimoine culturel immatériel, afin de présenter les éléments du patrimoine vivant sous forme numérique et de mettre ces informations à la disposition du public à des fins de documentation, de recherche et de promotion. Dans le cadre de l'initiative intersectorielle de l'UNESCO « L'éducation et la culture s'unissent dans l'action pour faire avancer la réalisation des ODD », un examen documentaire préliminaire interne sur le patrimoine vivant pour la Cisjordanie et Gaza est actuellement réalisé dans le but de renforcer les liens entre la sauvegarde du patrimoine vivant et l'éducation.

13. Le Ministère de la culture a également été soutenu par le biais du projet « [Repenser les politiques culturelles pour la promotion des libertés fondamentales et la diversité des expressions culturelles en Palestine](#) », financé par la Suède au titre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005). L'UNESCO a recruté un chercheur national et un membre de la Banque d'expertise de la Convention en vue de réaliser une évaluation des conséquences de la pandémie de COVID-19 sur le secteur de la culture et d'étudier les possibilités d'investir dans la technologie, y compris dans les technologies numériques, comme moyens alternatifs d'accompagnement et de promotion de la culture en situation d'urgence. Dans le

cadre de cette activité, des enquêtes et des entretiens ont été réalisés, dont les résultats seront discutés à l'occasion d'un atelier qui réunira des représentants du secteur public et de la société civile. Cet atelier devrait permettre de définir clairement la stratégie de promotion de la culture par l'utilisation de l'environnement numérique.

14. Pour célébrer la Journée internationale du jazz, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a organisé des concerts des trios Aghsan, Karazon et RMR, dans la Vieille Ville de Jérusalem et à Bethléem (29-30 avril 2021). Un atelier virtuel d'une journée consacré au Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC), destiné à 45 participants issus d'organisations de la société civile et de centres culturels, a été organisé en ligne le 26 mai 2021 et modéré par un expert de la Banque d'expertise de la Convention de 2005.

15. Dans le cadre du projet UNESCO/UE [Appui aux nouveaux cadres réglementaires visant à renforcer les industries culturelles et créatives et la promotion de la coopération Sud-Sud](#), l'UNESCO aide le Ministère de la culture à mettre en place un organisme national pour le cinéma, qui améliorera le secteur du film palestinien grâce à l'élaboration de réglementations cinématographiques. En ce qui concerne l'étude basée sur la méthodologie des Indicateurs Culturels 2030, dont l'objectif est de mesurer et d'évaluer la contribution transversale du secteur de la culture aux ODD, après un nouveau cycle de consultation avec le Ministère de la culture ainsi qu'avec la Fondation Drosos, qui est le partenaire principal de cette activité et qui la cofinance, l'UNESCO met la dernière main au rapport qui sera présenté à l'automne 2021.

COMMUNICATION ET INFORMATION

16. Au cours de la période considérée, de nombreuses atteintes à la liberté des médias ont été constatées en Palestine. Selon le Centre palestinien pour le développement et la liberté des médias (MADA), 308 atteintes à la liberté des médias ont été enregistrées entre février et juillet 2021. Juin et juillet 2021 ont connu la plus forte hausse, avec respectivement 126 et 122 cas recensés. Il s'agissait notamment d'attaques en ligne et hors ligne contre des journalistes, d'arrestations, de confiscation de matériel ou de destruction de locaux. En mai 2021 à Gaza, les Forces de défense israéliennes ont détruit un immeuble qui abritait les bureaux de plusieurs médias locaux et internationaux.

17. Dans ce contexte, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah (Palestine) a continué d'apporter son soutien à la liberté d'expression et la sécurité des journalistes ainsi que de fournir des conseils stratégiques sur l'éducation aux médias et à l'information (MIL) et l'universalité de l'Internet.

18. Dans le domaine de la liberté d'expression, l'UNESCO a mené plusieurs activités de renforcement des capacités sur la couverture des élections prévues en Palestine. Les 9 et 10 avril 2021, à Naplouse, deux ateliers destinés aux journalistes ont été organisés en partenariat avec le Syndicat des journalistes palestiniens et le Witness Center for Citizen Rights and Social Development « Shahid » (Observatoire des droits du citoyen et du développement social). Ils portaient sur la couverture des élections, la corroboration des informations en période électorale et la vérification des faits. Un autre stage de formation destiné aux coordinateurs des campagnes électorales dans les médias palestiniens a été organisé les 28 et 29 avril, en coopération avec la Commission indépendante pour les droits de l'homme. Il avait pour thème la couverture médiatique des élections et les interactions avec les journalistes lors des campagnes médiatiques.

19. L'UNESCO a également mené des activités de sensibilisation aux niveaux national et régional, en particulier à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse 2021. Une courte vidéo montrant des journalistes sur le terrain a été réalisée. Particulièrement axée sur les femmes journalistes, l'égalité des genres et les difficultés rencontrées par les journalistes, elle a été largement diffusée sur les réseaux sociaux.

20. En ce qui concerne la sécurité des journalistes, l'UNESCO a continué de soutenir le [mécanisme national de suivi de la sécurité des journalistes en Palestine](#), créé en 2019, par le

renforcement des capacités de ses membres en vue de suivre l'évolution de la sécurité des journalistes en Cisjordanie et à Gaza et d'en rendre compte. Ce mécanisme a également été établi pour aider la Palestine à contribuer à l'établissement des rapports internationaux sur la sécurité, tels que le Rapport de la Directrice générale de l'UNESCO sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, l'Examen périodique universel et les rapports sur la mise en œuvre de l'indicateur 16.10.1 des ODD relatif à la sécurité des journalistes. En juin, la Palestine a présenté à l'UNESCO sa réponse concernant l'avancement de l'enquête sur les assassinats de journalistes recensés par l'Organisation.

21. Le Secrétariat a reçu, le 17 mai 2021, un courrier du Ministre palestinien des affaires étrangères et des expatriés puis, le 11 juin 2021, un autre courrier de la Délégation permanente de la Palestine auprès de l'UNESCO adressé à la Directrice générale de l'Organisation, faisant part de préoccupations sur les récentes « atteintes commises par Israël à l'encontre des médias et de la liberté d'expression ».

22. Le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a finalisé le premier document national de référence sur la politique et la stratégie en matière d'éducation aux médias et à l'information (MIL), en vue d'une stratégie nationale en Palestine. Ce document repose sur les principes directeurs de l'UNESCO pour l'éducation aux médias et à l'information ainsi que sur le modèle de programme d'enseignement en la matière. Il a été élaboré en tenant compte de la situation locale et des mesures prises par le pays pour faire face à la pandémie de COVID-19. En juin 2021, il a été présenté à différentes parties prenantes et examiné avec elles, en coopération avec l'Unité éducation du Bureau de l'UNESCO à Ramallah. Ce processus a débouché sur la création par le Ministère de l'éducation d'un nouveau groupe de travail thématique sur l'éducation aux médias et à l'information, coprésidé par l'UNESCO.

23. Le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a continué d'apporter son concours aux préparatifs de la première évaluation nationale du pays sur l'état de développement de l'Internet, à partir des indicateurs de l'universalité de l'Internet fondés sur les principes ROAM (respect des droits humains, ouverture, accessibilité et multiples parties prenantes). Ces travaux sont menés en collaboration avec l'Arab Center for Social Media Advancement – Hamleh (Centre arabe de promotion des réseaux sociaux), et le rapport final devrait être publié avant la fin de l'année 2021.

ÉGALITÉ DES GENRES

24. L'UNESCO s'emploie à soutenir et promouvoir l'égalité des genres en Palestine, grâce à l'intégration des questions de genre dans toutes les activités qu'elle met en œuvre dans les domaines de la culture, de l'éducation ainsi que de la communication et de l'information.

25. Dans le cadre du projet Repenser les politiques culturelles, le quatrième débat du cycle #ResiliArt s'est déroulé le 9 mars 2021 à l'occasion de la Journée internationale des femmes. Il s'inscrivait dans un ensemble de discussions, de spots de sensibilisation, d'émissions radiophoniques et de débats organisés du 8 au 16 mars 2021 par le Bureau de l'UNESCO à Ramallah dans le but de mettre en lumière le rôle déterminant des femmes dans l'éducation, la culture, la communication et l'information.

26. Pour marquer la Journée internationale des femmes le 8 mars, deux émissions radiophoniques sur le rôle des femmes dans les médias ont été diffusées en direct, en partenariat avec ONU-Femmes et Radio Philistia. Ces émissions ont permis d'instaurer un espace de libre expression afin d'échanger des expériences et ainsi de mieux comprendre la réalité vécue par les journalistes en Palestine et les difficultés particulières auxquelles se heurtent les femmes journalistes.

27. Cette initiative a débouché sur la signature d'un accord entre l'UNESCO et ONU-Femmes en Palestine visant à renforcer la collaboration sur l'égalité des genres dans les médias, en particulier sur la mise en place d'une veille ciblant plusieurs médias ainsi que sur le renforcement des capacités des professionnels des médias.

MOBILISATION DES JEUNES

28. L'autonomisation des jeunes constitue toujours un objectif dans tous les grands domaines de programme de l'UNESCO, en particulier en ce qui concerne l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP). Pendant la période considérée, l'UNESCO, en coopération avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), a dispensé une formation sur l'anticipation des compétences à l'intention du personnel technique de l'EFTP des Ministères de l'éducation, de l'enseignement supérieur et du travail. En outre, à l'été 2021, elle a organisé une formation sur l'entrepreneuriat destinée aux enseignants de l'EFTP et a élaboré des orientations régionales et une formation nationale sur la prévision des compétences dans le cadre du projet Emploi des jeunes dans la région méditerranéenne (YEM), financé par l'UE. Afin de pérenniser ces actions sur l'EFTP, l'Organisation a réussi à obtenir un financement de 2 millions de dollars des États-Unis auprès de l'Agence belge de développement et de 700 000 dollars des États-Unis auprès du Gouvernement japonais. Ces fonds permettront de renforcer l'EFTP et l'apprentissage à distance en multipliant les approches innovantes et en apportant des compétences techniques, numériques et transversales aux jeunes afin de réduire le fort taux de chômage en Palestine.

Golan syrien occupé

29. Le projet d'appui aux étudiants du Golan syrien occupé, lancé en 2009 et financé par le Fonds-en-dépôt japonais, a pris fin en mars 2013. Faute de ressources extrabudgétaires supplémentaires, cette aide n'a pas pu être fournie pendant la période considérée.

Projet de décision proposé

30. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné les documents 212 EX/43 et 212 EX/44 ainsi que l'annexe à la présente décision,
2. Rappelant ses décisions antérieures relatives aux « institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés »,
3. Décide d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa 214^e session et invite la Directrice générale à lui présenter un rapport de suivi à ce sujet.

ANNEXE



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif
Deux cent-douzième session

212 EX/PX/DR.44.1
PARIS, le 6 octobre 2021
Original anglais

COMMISSION DU PROGRAMME ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES (PX)

**Point 44 APPLICATION DE LA RÉOLUTION 40 C/67 ET DE LA DÉCISION 211 EX/34
CONCERNANT LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES
DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS**

PROJET DE DÉCISION

Le Conseil exécutif,

I. PALESTINE OCCUPÉE

1. Rappelant sa décision 185 EX/36 et la résolution 38 C/72, ainsi que l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme relatif au droit à l'éducation, les articles 24, 50 et 94 de la quatrième Convention de Genève en ce qui concerne le déni du droit des enfants à l'éducation, la Convention de La Haye (1954) et ses Protocoles additionnels, et la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972), et rappelant également l'avis consultatif de la Cour internationale de justice, en date du 9 juillet 2004, concernant les « Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé »,
2. Ayant examiné les documents 212 EX/43 et 212 EX/44,
3. Résolument engagé en faveur de la sauvegarde des monuments, œuvres d'art, manuscrits, livres et autres biens historiques et culturels qui doivent être protégés en cas de conflit, ainsi que des écoles et de tous les établissements éducatifs,
4. Déplore les effets préjudiciables que les confrontations militaires ont eus dans les domaines de compétence de l'UNESCO à l'intérieur de la bande de Gaza, notamment en ce qui concerne les institutions éducatives et culturelles ;
5. Profondément préoccupé par les atteintes portées par l'armée israélienne aux écoles et universités palestiniennes, exige que les autorités israéliennes cessent les actions qui portent atteinte aux principes de l'UNESCO et aux dispositions de la Déclaration mondiale sur l'Éducation pour tous (1990), et réaffirme, à cet égard, que les écoles, les universités et les sites du patrimoine culturel bénéficient d'une protection spéciale et ne doivent pas être pris pour cibles ;
6. Exprime la préoccupation croissante que lui inspire le Mur, qui nuit aux activités des institutions éducatives et culturelles, et exige, à cet égard, qu'Israël, la Puissance occupante, mette fin à toutes ses activités de colonisation, notamment la construction du Mur et toute autre mesure tendant à modifier le caractère, le statut et la composition démographique du territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et aux alentours de Jérusalem-Est et du monastère de Crémisan dans le Gouvernorat de Bethléem, qui nuisent au tissu social palestinien et empêchent les élèves et étudiants palestiniens d'exercer pleinement leur droit à l'éducation ;
7. Prend note avec une vive préoccupation de la censure pratiquée par Israël sur les programmes d'enseignement scolaires et universitaires palestiniens à Jérusalem-Est, et prie instamment les autorités israéliennes de mettre immédiatement fin à cette censure ;
8. Exprime sa gratitude à l'ensemble des États membres, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales concernés pour leurs importantes contributions à l'action de l'UNESCO en Palestine, ainsi que pour la construction d'écoles pour les enfants palestiniens, telles que l'école de Tana, près de Naplouse, et les deux écoles de Khan Al-Ahmar et Abu Nuwar, près de Jérusalem, et les exhorte à continuer d'aider l'UNESCO dans cette entreprise ;
9. Regrette vivement la destruction d'écoles par les autorités israéliennes, y compris les écoles d'Abu Nuwar et de Tana, et prie instamment les autorités israéliennes d'abandonner tout projet de nouvelle démolition, notamment en ce qui concerne l'école de Khan Al-Ahmar ;
10. Remercie la Directrice générale des résultats obtenus en faveur de la protection, de la reconstruction, de la réhabilitation et de la restauration des sites archéologiques et du patrimoine culturel palestiniens, l'invite à redoubler d'efforts à cet égard et à renforcer l'assistance de l'UNESCO aux institutions éducatives et culturelles palestiniennes en vue de répondre aux besoins de renforcement des capacités dans les domaines de compétence de l'UNESCO, notamment en développant le programme d'assistance financière aux élèves et étudiants palestiniens, et la prie d'organiser, dès que possible, la neuvième réunion du Comité conjoint UNESCO-Palestine ;

II. GOLAN SYRIEN OCCUPÉ

11. Invite également la Directrice générale :

- (a) à poursuivre ses efforts visant à préserver le tissu humain, social et culturel du Golan syrien occupé, conformément aux dispositions pertinentes de ses décisions ;
- (b) à déployer des efforts afin d'offrir des programmes d'études appropriés, et à fournir un nombre accru de bourses ainsi qu'une assistance adéquate aux institutions éducatives et culturelles du Golan syrien occupé ;
- (c) à envoyer un expert chargé d'analyser et d'évaluer les besoins des institutions éducatives et culturelles dans le Golan syrien occupé, et de lui en rendre compte avant la 214^e session du Conseil exécutif ;

III.

12. Décide d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa 214^e session, et invite la Directrice générale à lui présenter un rapport d'étape à ce sujet.

ANNEXE AU DOCUMENT

Au cours de la période considérée, le Secrétariat a reçu la correspondance ci-après en rapport avec le présent point :

Date	De	Objet
18 mars 2021	Ambassadeur, Délégué permanent suppléant de la Palestine auprès de l'UNESCO	Sebastia
17 mai 2021	Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la Palestine	Atteintes aux médias et à la liberté d'expression
19 mai 2021	Ministre de la culture de la Palestine	Atteintes dans le domaine de la culture
11 juin 2021	Ambassadeur, Délégué permanent suppléant de la Palestine auprès de l'UNESCO	Atteintes aux médias et à la liberté d'expression